

Image not found or type unknown



Païement loyer au propriétaire

Par **Fred**, le **08/09/2012 à 18:53**

Bonjour, rnje loue en ce moment un appartement sur Marseille. rnLa fenetre de la chambre de se ferme pas depuis 6 mois et mon propriétaire n'a pas l'air très intéressé par ce problème. rn rn Puis je lui demander des annulations de loyer pour le faire réagir? rn rn rn rn rnD'avance merci

Par **cocotte1003**, le **08/09/2012 à 19:56**

Bonjour, non vous ne pouvez pas vous faire justice vous même, il faut payer vos loyers. Vous devez envoyer une lrar au bailleur, avec une copie simple à l'agence s'il y en a une qui s'occupe du logement dans laquelle vous demandez à ce que les travaux soient faits sous 15 jours sans quoi vous saisirez la justice pour faire respecter vos droits, un logement doit obligatoirement assurer le clos. vous pouvez prendre contact avec l'ADII de votre secteur qui vous conseillera, cordialement